

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le jeudi 6 août 2015 à 11 h 30 par
conférence téléphonique.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire
suppléante de la Communauté, M^e Guylaine Morissette, assistent à
la séance.

CE15-169

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN DÉVELOPPEMENT
D'APPLICATIONS WEB

Il est résolu d'embaucher M. Andrei Boris en qualité de technicien en
développement d'applications WEB pour la période du 7 août 2015 au
23 décembre 2015 aux conditions mentionnées à la recommandation du
directeur général et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur
général.

CE15-170

RÈGLEMENT NUMÉRO 167-17 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire que la Communauté est favorable au règlement
numéro 167-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de
Vaudreuil-Soulanges donnant suite à la décision du Tribunal administratif
du Québec qui autorise l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de
165 hectares pour l'agrandissement du parc industriel de Coteau-du-Lac
dans un délai de 24 mois à compter du 18 janvier 2015 sans quoi la
décision deviendra inopérante et nulle d'effet, puisque ce règlement
permet de :

- Consolider les activités de l'entreprise Canadian Tire Corporation
Ltd en rendant disponible 65 nouveaux hectares en continuité
des 68 hectares qu'elle occupe déjà depuis 2006 ;

.../2



CE15-170
suite

- Ajouter 100 hectares de terrain au parc industriel existant occupé en totalité depuis 2008 afin d'accueillir des entreprises connexes aux activités des centres de distribution et des manufacturiers en y intégrant des mesures de préservation de milieux naturels ;
 - Développer un concept écologique de parc industriel sur un site déjà desservi par des infrastructures d'aqueduc et d'égout depuis 1974.
-

CE15-171

RÈGLEMENT NUMÉRO 32-15-21 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 32-15-21 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin d'ajuster certaines normes relatives à l'affichage commercial et au lotissement de terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE15-172

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-4 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 97-33R-4 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de définir et d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés situés dans les périmètres d'urbanisation puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE15-173

REMPLACEMENT DE PROJETS TOD À MONTRÉAL

Il est résolu

D'abroger la résolution numéro CE15-086 ;

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, la réalisation d'une étude sur l'application du concept de « *Workforce Housing* » dans l'aire TOD de la station de métro Assomption ainsi que la réalisation d'une étude sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur associé aux aires TOD des futures stations Anjou et Langelier, d'accorder à la Ville de Montréal une aide financière pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$ pour chacune de ces deux études aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

M. Demers se joint
à la conférence.



CE15-174

CANDIDATURES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu

De soumettre à la société Aéroports de Montréal les candidatures de M. Serge Brassat, ex-directeur général du Collège Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique, Me Martin Fortier, avocat associé, De Chantal, D'Amour, Fortier, S.E.N.C.R.L. et M. Jacques Spencer, président du conseil d'administration de la firme DASH-L, pour combler le poste de M. Mario Messier comme administrateur de cette société à l'échéance de son mandat ;

De soumettre également à la société Aéroports de Montréal les candidatures de M. Robert Lefebvre, ing., président de Centre d'affaire Excel, M. Tony Spano, CPA,CA, associé, Raymond Chabot Grant Thornton et M. Vincent Viviani, CA, consultant., pour combler un poste vacant d'administrateur de cette société à la suite de la démission de M. Robert Bibeau.

CE15-175

PROCÉDURE JUDICIAIRE DE PROJET GÉNÉRATIONS CONTRE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de donner mandat à la firme Dufresne Hébert et Comeau, avocats, de représenter la Communauté dans le cadre de la procédure judiciaire en annulation et injonction permanente intentée par Projet Générations et Mme Susan Stacho dans le dossier numéro 500-17-089317-153 de la Cour supérieure.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 29 juin 2015 de la firme TransCanada adressée aux élus municipaux des territoires traversés par le projet Oléoduc Énergie Est.
- Décret numéro 559-2015 concernant l'autorisation à la Communauté de conclure un protocole d'entente avec l'Office national de l'énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

Les résolutions numéros CE15-169 à CE15-175 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Guylaine Morissette
Secrétaire suppléante